



APPEL À PROJET EQUIPEMENTS

Plan d'Aide à la Conquête et à la Transformation des Equipements.

Secteur Développement Territorial, le 17/10/2025

⇒ *Conquérir ensemble de nouveaux espaces de pratique*

1- PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Ce plan a été mis en place afin de favoriser l'accès à de nouveaux espaces de pratique du badminton et de ses disciplines associées.

Une enveloppe dédiée sous forme de subvention, prêt à taux négocié, avance de trésorerie ou cautionnement pour :

- ✓ L'extension ou la construction d'un nouvel équipement sportif ;
- ✓ L'implantation de nouveaux terrains de badminton (sol, tracés, poteaux et filets) ;
- ✓ Des travaux ou matériels favorisant l'amélioration des conditions de pratique ;
- ✓ L'acquisition d'un ou plusieurs terrains en extérieur.

Le critère principal d'évaluation de ces projets est le gain en nombre de terrains et de créneaux supplémentaires consacrés à la pratique du badminton et de ses disciplines associées.

Font l'objet d'une attention particulière :

- ✓ Les projets spécifiques badminton ou les équipements proposant un accès prioritaire au badminton.
- ✓ Les travaux permettant de réduire l'impact énergétique.

2- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Le porteur de projet est le propriétaire de l'équipement.
- ✓ L'équipement concerné est utilisé par un club résident affilié à la FFBaD.
- ✓ Le dossier est saisi avant l'achat des équipements et/ou la réalisation des travaux.
- ✓ Une convention tripartite (propriétaire de l'équipement, club et FFBaD) définit les engagements de chacune des parties impliquées.
- ✓ Les travaux et les équipements mis en place sont conformes aux règles techniques¹ édictées par la FFBaD.

¹ <https://www.ffbad.org/equipements-regles-techniques>

3- TYPES DE PROJETS ET AIDES CORRESPONDANTES

Type de projet	Cible	Aide financière selon projet	Expertise technique fédérale
Extension ou construction d'un nouvel équipement sportif	Équipement spécifique badminton	- Aide ≥ 40 000 € - Avance de trésorerie - Cautionnement - Prêt à 0%	Accompagnement individualisé du projet
Rénovation ou réaménagement d'un équipement sportif	et/ou dédié prioritairement au badminton	Etude au cas par cas prioritairement pour des sols sportifs	
Aménagement d'un terrain favorisant la pratique du badminton en extérieur	Clubs et/ou collectivités avec un projet d'animations / compétitions	Financement de tout ou partie du terrain	Guide d'implantation
Travaux ou matériels favorisant l'accès à de nouveaux terrains de badminton	Tracés permanents, poteaux, filets	Jusqu'à 50% des dépenses	Règles techniques fédérales
Travaux ou matériels favorisant l'amélioration des conditions de pratique	Eclairage, système d'occultation, club house...	Jusqu'à 30% des dépenses	Mise en relation avec offres partenaires

4- ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Etapes	Porteur de projet / Club	FFBaD
1	Vérifier l'éligibilité et le volet concerné	
2	<u>S'identifier via un formulaire en ligne</u>	
3	Prise de contact / échanges sur le projet	
4		Instruction du dossier
5		Notification de la décision
6	Signature d'une convention	
7	Envoyer les justificatifs	
8		Versement du montant accordé

ETAPE INDISPENSABLE POUR TOUTE DEMANDE :

[S'IDENTIFIER EN LIGNE - FORMULAIRE](#)

5- PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- ✓ Les factures acquittées correspondant aux achats effectués et/ou à la réalisation des travaux.
- ✓ Des photos illustrant les actions menées.
- ✓ Le Relevé d'Identité Bancaire du porteur de projet contenant l'IBAN, le code BIC et la domiciliation.
- ✓ La convention signée par l'ensemble des parties entre la FFBaD, le porteur de projet et le club.

Les pièces justificatives sont à envoyer à pole.equipements@ffbad.org.

Si les dépenses engagées sont inférieures aux prévisions, la FFBaD pourra revoir à la baisse la subvention initialement envisagée.

L'aide ne demeure acquise que si les travaux sont réalisés et le dossier soldé dans le délai précisé dans la convention.

6- CALENDRIER

Les candidatures peuvent être déposées à tout moment de l'année. Seuls les dossiers complets sont examinés. Un accusé de réception sera envoyé pour chaque candidature. Des précisions peuvent être demandées par mail à pole.equipements@ffbad.org.

Une commission se réunit mensuellement afin de déterminer si le projet est retenu, le type d'aide et le montant alloué. Ces éléments seront transmis par mail et pourront faire l'objet d'une communication fédérale sur un des supports fédéraux (réseaux sociaux, site internet...).

Si le projet est retenu, l'organisme demandeur s'engage à tenir informé la FFBaD de l'avancée, de la réalisation et éventuellement de l'inauguration du projet. Des points d'étapes seront planifiés selon la nature du projet avec le porteur de projet et l'architecte.

Pour rappel, le versement des fonds est conditionné par la signature de la convention et la fourniture des justificatifs demandés.